

Service instructeur

Direction des Routes et des Transports (D.R.T.)
Service entretien, exploitation et sécurité (SEES)

N° 3^e / Jal-07

Service consulté

D.C.P.
AP3

Routes Départementales

**Grosses réparations d'ouvrages d'art
- RD 468 -**

Réparation de l'ouvrage sur le canal de Huningue à Kembs.

Résumé : *Le présent rapport a pour objet d'acter le coût des travaux sur lequel le maître d'œuvre s'engage à l'issue des études d'avant-projet.*

1. Préambule

Pour la réparation de l'ouvrage permettant à la RD 468 de franchir le canal de Huningue à Kembs, un marché de maîtrise d'œuvre a été notifié au bureau ARTCAD, le 29 septembre 2005.

Ce marché de maîtrise d'œuvre comprend les éléments de mission principaux suivants :

- diagnostic ;
- avant projet ;
- projet ;
- assistance pour la formation des contrats des travaux.

La rémunération du maître d'œuvre est de 14 631,86 € T.T.C. correspondant à 7,7 % de l'enveloppe prévisionnelle de 158 862,88 € H.T. affectée aux travaux.

2. Avancement des études

L'élément de mission Diagnostic a été exécuté conformément à la décision n° 1. Par décision n° 3, la validation de l'élément de mission Diagnostic a été prononcée, entraînant le démarrage de l'élément de mission Avant Projet.

Cet élément de mission a été produit et fait apparaître un coût des travaux de 225 974 € H.T.

3. Explication du dépassement

Le supplément de coût de 67 100 € H.T. est dû à des sujétions techniques imprévues comprenant la confection de murs garde grèves, la stabilisation des murs en retour des culées par la mise en place de tirants et la stabilisation du sol en pied de culée Nord.

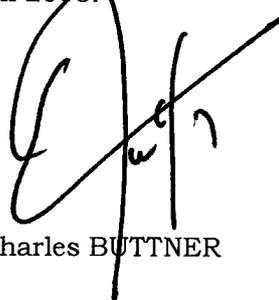
Les sujétions apparues suite à des investigations sont nécessaires afin d'assurer la pérennité de l'ouvrage.

4. Conclusion

Je propose à votre Commission de bien vouloir, après délibération :

- approuver l'avant-projet avec un coût prévisionnel des travaux de 225 974 € H.T., soit 270 264,90 € T.T.C. ; les crédits nécessaires sur le programme A034 - millésime 2005 seront demandés au Budget Primitif 2006.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Charles BUTTNER